



Projet Associatif

2017 - 2022



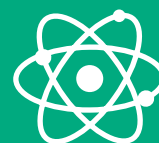
Adapei

Loire-Atlantique



Énergie
Partagée

Pour une
société
inclusive
et solidaire



Énergie en
mouvement



Énergie au
quotidien



www.adapei44.fr



Énergie
créatrice



Préambule



L'Adapei de Loire-Atlantique est le fruit d'une histoire commune de parents d'enfants handicapés.

Depuis plus de 60 ans, notre association (loi 1901) milite pour la prise en compte du handicap dans la scolarisation et l'éducation, la formation et le travail, la santé, l'habitat, le sport, la culture et les loisirs.

Notre association de familles inscrit ses actions et développe ses services dans le cadre des politiques publiques et de leur législation avec la responsabilité de gestionnaire. Au fil des années, les connaissances sur le handicap, ainsi que sur le rôle de l'environnement ont permis d'affiner et de spécialiser nos interventions.

Les personnes handicapées, leurs familles, les professionnels qui les accompagnent, les élus de l'association ont élaboré le Projet Associatif 2017-2022.

Dans la continuité des projets associatifs précédents, celui-ci affirme la promotion de la compensation et de l'accessibilité pour l'ensemble des personnes en situation de handicap, tout au long de leur vie.

Porteur d'une société inclusive, nous voulons passer d'une vision du handicap perçu comme un coût pour la société à une vision d'investissement économique et humain.



Qui sommes-nous ?



L'Adapei de Loire-Atlantique est une association de familles de 1 000 adhérents dont la double mission indissociable est de défendre les droits des personnes handicapées et de leur famille, développer et gérer des services adaptés à leurs besoins et compétences.

Membre du mouvement national Unapei, l'Adapei de Loire-Atlantique a été créée en 1955. Elle se caractérise par une neutralité politique, syndicale et religieuse. Son action s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire à but non lucratif.

Notre action associative, départementale, s'appuie sur 8 sections territoriales, ce qui permet une action de proximité auprès des personnes handicapées, de leurs familles et des établissements et services situés sur chaque territoire. L'action politique est élaborée par le Conseil d'administration, composé d'adhérents élus en Assemblée Générale. La représentation des sections territoriales au sein de Conseil d'administration est organisée et définie par nos statuts.

Adhérer, c'est être convaincu qu'avec nous les personnes handicapées et leurs proches continueront à accéder à une vie digne, respectueuse de leurs talents et de leur fragilité.



EN 2017

1 600

professionnels
de métiers divers
accompagnent

2 700 personnes
de tous âges ayant des
compétences et des besoins
très divers, dus à leur
déficience intellectuelle,
autisme, handicap
psychique et polyhandicap.



Nos valeurs et le sens de notre action

Chaque personne handicapée est unique et a le droit inconditionnel d'exercer sa singularité. La personne handicapée est citoyenne à part entière. Elle doit avoir accès à une bonne qualité de vie et participer à la vie sociale, pouvoir affirmer ses choix et avoir accès aux compensations et accessibilités nécessaires à sa situation de handicap.



- Notre association milite pour une société inclusive qui tient compte des besoins et compétences des personnes qu'elle accompagne et des personnes qui attendent une réponse adaptée.
- La volonté de l'Adapei est de développer des prestations qui apportent une vraie valeur ajoutée pour les personnes handicapées et ce en complémentarité avec les ressources de droit commun.
- Les familles et les proches des personnes handicapées sont associés, dans un esprit d'entraide et de solidarité.
- Notre responsabilité sociétale d'employeur nous engage à la fois sur la qualification et l'investissement des professionnels et sur la reconnaissance de leur travail.
- L'Adapei de Loire-Atlantique est indépendante de tout pouvoir politique, administratif, confessionnel, économique et syndical. L'engagement des élus de l'association est bénévole et désintéressé.

Contexte environnemental du Projet Associatif 2017-2022

Notre projet associatif s'inscrit dans la réalité économique et sociale de notre pays qui de façon très succincte se présente ainsi :

- Une croissance économique faible, ce qui implique la nécessité d'appréhender le handicap comme une source d'investissement sociétal, au profit du département de la Loire-Atlantique, de la Région Pays de la Loire et de la France.
 - Une évolution des connaissances des divers types de handicap et de leurs conséquences sur la vie quotidienne des personnes.
 - Une évolution des connaissances sur les modes d'interventions auprès des personnes handicapées, qui donnent notamment lieu à la publication de recommandations de bonnes pratiques professionnelles.
 - Une recherche de prestations au plus près des spécificités évolutives de chacun et en proximité territoriale.
 - Une demande croissante d'auto-détermination des personnes handicapées et leur volonté de pouvoir exister dans une société plus inclusive.
 - Une volonté croissante des parents et des proches de s'impliquer et d'agir en interlocuteur actif, en lien avec les compétences des professionnels.
- 
- A photograph showing six people of various ages and abilities sitting on a rocky bank next to a stream. They are dressed in casual outdoor attire, suggesting a group outing or a community activity. The scene is outdoors with natural light and some greenery in the background.
- Une diversité croissante des acteurs de l'accompagnement, qui exige des partenariats nombreux entre les établissements et services du médico-social, entre les associations, avec l'Éducation Nationale, les organismes de formations professionnelles, les services à domicile, les services de santé, les professionnels libéraux et tous les services de droits communs.
 - Une évolution et une diversification des métiers de l'accompagnement en lien avec la vie quotidienne des personnes handicapées, leur diversité de situation de handicap, leurs âges, leurs difficultés et compétences.
 - L'apport des nouvelles technologies et du numérique, véritables supports à l'apprentissage et à l'autonomie, à l'exercice du métier des professionnels et au partage des besoins des personnes accompagnées.



AXE 1

**S'impliquer et s'engager :
Énergie partagée**

- **Assurer la dignité et la citoyenneté des personnes.**
- **Militer pour une société inclusive et solidaire.**
- **Renforcer l'écoute de tous les acteurs pour apporter une réponse cohérente.**
- **Permettre l'implication des personnes, de leurs proches, et des professionnels.**
- **Partager notre action et nos ambitions.**



AXE 1

S'impliquer et s'engager :

Assurer la dignité et la citoyenneté des personnes

Militer pour une société inclusive et solidaire

Chaque personne handicapée est unique et a le droit inconditionnel d'exercer sa singularité.

- Accompagner ou représenter la personne pour défendre ses droits de citoyen et ceux dus à son handicap et lui faire prendre conscience de ses devoirs. Valoriser ses compétences et faire reconnaître ses spécificités et ses besoins.
- Tenir compte de l'entourage de la personne, quel qu'il soit.
- Soutenir la qualité de vie des familles en respectant leurs aspirations, leurs expertises et leurs expériences.
- Valoriser le travail des professionnels et permettre l'adaptation de leurs pratiques au public accueilli.
- Être, par principe, bienveillant et respectueux de chacun.

« *La signification d'une société inclusive se dévoile par le plein droit de cité qu'elle offre à la diversité des silhouettes humaines et à leur mode d'accès au monde.* »

Charles GARDOU.

- Agir en amont des politiques publiques et influencer les objectifs des Appels à Projets, Appels à Candidatures, redéploiements, requalifications et extensions.
- Assurer notre mission de délégation de service public, en partenariat étroit avec l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental et l'Éducation Nationale, autres instances nationales, régionales, départementales ou infra-départementales.
- Répondre aux sollicitations des pouvoirs publics, en veillant à leur pertinence éthique et financière.
- Partager les expertises parentales et professionnelles, afin que les personnes handicapées existent avec les autres quelque soit l'environnement.
- Valoriser les compétences du secteur médico-social au sein des services de droits communs dans la société.
- Valoriser la participation sociale des personnes handicapées.
- Valoriser le rôle économique de l'Association sur le territoire.

Renforcer l'écoute de tous les acteurs pour apporter une réponse cohérente

- Prendre le temps d'écoute et de recueil de la parole des personnes, de leurs familles et des professionnels.
- Respecter le rythme de chaque personne handicapée.
- Apporter des réponses cohérentes nécessaires au progrès et bien-être de tous les acteurs.
- Viser l'harmonie et la synergie autour des personnes accompagnées.

Permettre l'implication des personnes, de leurs proches, et des professionnels

- S'appuyer sur les intérêts, aspirations, besoins et attentes des personnes handicapées en tenant compte de leur âge et autonomie, des préoccupations des familles, de l'expérience et de l'expertise des professionnels.
- Faciliter l'autoreprésentation des personnes accompagnées, et soutenir l'association de personnes handicapées intellectuelles « Nous Aussi ».
- Veiller à ce que chaque personne dispose d'un moyen de communication et de compréhension qui lui soit adapté.
- Considérer les parents comme des experts de leur enfant et des partenaires essentiels. Leur donner les moyens de s'impliquer dans le projet de leur fils ou fille, et de savoir prendre le recul nécessaire.
- Considérer la fratrie et les proches aidants.
- Associer les professionnels dans les choix et engagements de l'association.
- Inviter les familles et amis à s'investir dans la vie de l'association en y adhérant et en participant activement. Nous avons besoin d'eux pour assurer et poursuivre notre mission.

Partager notre action et nos ambitions

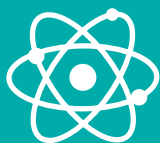
- Veiller au respect des principes d'équité et de liberté, en agissant de concert avec les ressources de droits communs.
- Adapter au handicap, et à la spécificité de chaque personne, les ressources en matière de santé, de prévention, de bien-être, de scolarisation, d'éducation, de formation, d'habitat, de loisirs, de sport, de culture, de vacances, de travail et vie sociale.
- Proposer nos savoirs aux partenaires pour développer une société inclusive.
- Être visible et lisible, communiquer notre expertise à nos partenaires et auprès du grand public (médias, acteurs économiques et sociaux).
- Promouvoir une image positive de l'Adapei de Loire-Atlantique et des personnes accompagnées en toutes circonstances.
- Être revendicatif et exigeant, parce qu'à ce jour trop de personnes handicapées sont condamnées à n'avoir accès à aucune place adaptée.



AXE 2

**Agir et progresser :
Énergie en mouvement**

- **Développer les coopérations et mutualisations.**
- **Assurer une proximité territoriale des services.**
- **Développer les dynamiques des parcours de vie.**
- **Évaluer les besoins et compétences des personnes.**
- **Développer notre pouvoir d'agir.**



AXE 2

Agir et progresser :

Développer les coopérations et mutualisations

Assurer une proximité territoriale des services

Développer les dynamiques des parcours de vie

- Promouvoir l'intelligence collaborative.
 - Partager et mutualiser les compétences et expertises de tous les acteurs.
 - Enrichir notre savoir et nos pratiques par le partage et la confrontation de celles-ci avec la société civile.
-

- Défendre les moyens associés à une offre de proximité et aux participations des personnes dans la communauté.
 - Associer les interventions en milieu spécialisé et en milieu « ordinaire » (famille, équipe scolaire, centre de loisirs, club de sport, entreprises...).
 - Assurer à la personne un soutien individualisé et un suivi de santé, juste et nécessaire tout au long de sa vie.
-

- Repérer et rechercher systématiquement l'expression des personnes handicapées et l'affirmation de leurs choix.
- Rechercher les compensations adaptées et nécessaires pour permettre aux personnes accompagnées d'être actrices de leur vie.
- Apporter notre expertise professionnelle et parentale de l'accompagnement au « milieu ordinaire ».
- Veiller à ce que la notion de parcours de vie ne soit pas une façon de nier les besoins spécifiques d'adaptation aux situations de handicap.

Évaluer les besoins et compétences des personnes

Fonder l'accompagnement sur l'évaluation multidimensionnelle de la personne.

L'évaluation multidimensionnelle tient compte du diagnostic étiologique et somatique, de l'évaluation formelle de ses forces et faiblesses dans plusieurs dimensions, de ses ressources psychiques et de son écosystème (capacité à faire face des aidants familiaux, des professionnels, valorisation et regard porté sur elle).

- Permettre aux professionnels et aux proches d'ajuster leur place auprès de la personne, d'identifier les partenariats nécessaires (professionnels, familiaux...) et de proposer le soutien adéquat, y compris sur une longue période.
- Anticiper les évolutions nécessaires aux accompagnements des personnes.

Développer notre pouvoir d'agir

- Permettre aux personnes handicapées, quelles que soient leurs capacités, d'exercer un contrôle sur les événements de leur propre vie. Prendre le temps de leur expliquer les décisions qui les concernent.
- Faire confiance aux compétences des personnes handicapées.
- Associer les proches aux décisions qui concernent l'accompagnement, tout en respectant les capacités d'autodétermination et les intérêts de la personne handicapée.
- Tenir compte de l'expertise des professionnels.
- Travailler avec tous les partenaires dans tous les champs qui concernent la vie des personnes handicapées (autres associations, éducation nationale, services à la personne, transports, médecins libéraux, hôpitaux, services de soins, entreprises, sports, loisirs, vacances...).
- S'impliquer au niveau politique, social et économique.
- Alerter et dénoncer le manque de « places » pour les personnes handicapées. « Places » dans un établissement ou un service, d'éducation spécialisée, d'habitat, de travail. Et « Place » de la personne handicapée dans notre communauté.
- Développer le sentiment d'appartenance à une histoire commune, à une communauté de destin : être parent d'un enfant handicapé et valoriser nos forces par l'adhésion à l'association.
- Participer au rayonnement de notre mouvement national, l'Unapei (Union nationale des associations de parents et amis des personnes handicapées intellectuelles) ;
- Participer aux différentes organisations régionales et nationales de notre secteur.



AXE 3

**Faire et accompagner :
Énergie au quotidien**

- **Assurer la qualité de nos services.**
- **Être un acteur responsable.**
- **Toujours viser la qualité professionnelle.**
- **Construire des partenariats.**
- **Agir pour ne laisser personne sans réponse.**



AXE 3

Faire et accompagner :

Assurer la qualité de nos services

- Veiller à la bienveillance des personnes accompagnées.
- Adapter l'accueil et l'accompagnement aux forces et aux faiblesses, évolutives, de chaque personne handicapée.
- S'assurer de l'usage éthique du Dossier Electronique de l'Usager.
- Faire connaître les besoins des personnes afin de travailler conjointement à l'évolution de l'offre, qualitative et quantitative.
- Développer les démarches d'évaluation et de valorisation des pratiques professionnelles.
- Intégrer les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles nationales dans nos pratiques.



Être un acteur responsable

- Valoriser la responsabilité sociale, sociétale et l'éthique de l'accompagnement.
- Intégrer la démarche de développement durable à l'ensemble des projets.
- Respecter les principes de l'économie sociale et solidaire.
- Conjuguer protection et promotion des personnes handicapées.
- Assurer la bonne gestion des moyens qui nous sont octroyés et les répartir équitablement.
- Réclamer les moyens humains et matériels, en adéquation avec les besoins évolutifs des personnes accompagnées.

Toujours viser la qualité professionnelle

- Soutenir par la formation l'adaptation des pratiques aux spécificités des personnes accompagnées.
- Maintenir les acquis de la personne et soutenir ses apprentissages et progrès tout au long de la vie.
- Promouvoir les Recherche-actions.
- Acquérir, maintenir et développer les savoirs, savoir-être, savoir-faire, savoir se projeter des professionnels au service des personnes handicapées, des familles et de l'association.
- Viser une confiance partagée.

Construire des partenariats

- Transmettre nos compétences et notre expertise, dans une optique inclusive.
- Avoir recours aux compétences externes : enseignants, services à la personne, autres associations, corps médical et paramédical, entreprises, sportifs, artistes, communes, et « ressources invisibles », voisins, commerçants, élèves, salariés, voyageurs, amis et bénévoles.

Agir pour ne laisser personne sans réponse

Agir pour que les pouvoirs publics soient convaincus que le handicap n'est pas un coût mais un investissement.

Les dépenses (salaires, constructions, rénovation, réhabilitation...) sont toutes réinvesties dans l'économie territoriale. L'éducation, l'accès aux soins et l'accompagnement permet aux personnes handicapées d'avoir une meilleure qualité de vie et de plus en plus souvent accès au travail, leurs familles peuvent maintenir leur vie sociale et professionnelle. Ces effets sur l'économie sont très insuffisamment pris en compte.

- Être en veille permanente sur le déploiement légitime des réponses qui doivent être proposées à l'ensemble des personnes handicapées.
- Porter une attention particulière aux personnes qui sont en liste d'attente et celles qui n'ont pas accès à un soutien adapté à leur situation.
- Porter une attention particulière aux situations dites « complexes ».



LEVIER

**Innover et anticiper :
Énergie créatrice**

- **Affirmer l'ouverture de l'association.**
- **Consolider l'accès aux droits et la promotion des personnes handicapées.**
- **Promouvoir notre vision de l'humain.**
- **Oser et être agile.**
- **Être générateur d'idées et force de proposition.**



LEVIER

Innover et anticiper :

Affirmer l'ouverture de l'association

Consolider l'accès aux droits et la promotion des personnes handicapées

- Mettre en valeur et mutualiser les initiatives professionnelles.
- S'adapter aux diverses situations de handicap et de vieillissement.
- Accueillir les nouvelles familles.
- Soutenir et former les bénévoles élus.
- Être pôle ressources pour les familles sans réponse.

- Développer et soutenir, en lien étroit avec la personne et sa famille, l'accès aux Prestations de Compensation, à la scolarisation, au diagnostic médical, aux soins, au travail et à l'habitat.
- Développer une politique volontaire en faveur de l'activité physique et du sport.
- Développer l'usage du numérique.
- Développer le Facile à Lire et à Comprendre (FALC) et autres supports de communication adaptés (Communication Alternative et Augmentative-CAA).
- Être pôle ressources sur le handicap : droit, accueil temporaire, services à la personne.
- Informer et soutenir les aidants.



Promouvoir notre vision de l'humain

- Affirmer la dimension humaniste du travail d'accompagnement.
- Intéresser, inviter à participer, la société civile et les entreprises à nos actions.
- Développer et encadrer le bénévolat de soutien dans les établissements et services.
- Soutenir la société dans ses capacités à être inclusive.

Oser et être agile

- Avoir de l'ambition pour chacun, personne accompagnée, leurs proches et professionnels.
- Oser de nouvelles offres.
- Avoir de l'audace dans nos actions.
- Agir pour la flexibilité des dispositifs, au service de la personne et de ses proches.
- Imaginer de nouveaux modèles y compris pour les personnes les plus fragiles et pour les situations les plus complexes.

Être générateur d'idées et force de proposition

- Participer à des actions de recherche.
- Proposer des expérimentations, tester des améliorations.
- Influencer les politiques publiques (dédiées et de droit commun), visant une société solidaire et inclusive.
- Proposer un décloisonnement des établissements et services (agréments souples) et une perméabilité des orientations.
- Promouvoir des projets avec le soutien de notre Fonds de Dotation.



FALC

**Le Facile À Lire
et à Comprendre**

« Pour une société inclusive et solidaire »

Une société inclusive
c'est une société qui s'adapte
aux personnes handicapées.

Une société solidaire,
est une société qui aide les
personnes.



Qui sommes-nous ?

L'Adapei de Loire-Atlantique est une association de parents de personnes handicapées.

L'Adapei de Loire-Atlantique existe depuis 60 ans.
1000 familles sont adhérentes.

L'Adapei de Loire-Atlantique crée et gère des établissements et des services pour :

- des personnes handicapées intellectuelles,
- des personnes autistes
- des personnes handicapées psychiques
- des personnes polyhandicapées (qui ont plusieurs handicaps).



L'Adapei de Loire-Atlantique en 2017 c'est :

1 600 professionnels

3 000 propositions d'accompagnement

2 700 personnes accompagnées.

L'association est organisée en 8 sections.

Les sections sont proches des familles et des établissements.



Le Projet Associatif 2017-2022 concerne :

- Les personnes accompagnées.
- Leurs familles.
- Les professionnels qui les accompagnent.



Actuellement :

- Les lois évoluent.
- Les personnes handicapées doivent avoir accès à l'école, au travail, au logement, à la santé, au sport, à la culture...
- Les connaissances sur les handicaps ont progressé, on sait mieux comment aider les personnes handicapées.
- Les personnes handicapées expriment leurs besoins.
- Les personnes handicapées, leurs familles, les professionnels et les partenaires travaillent ensemble.



Le Projet Associatif est écrit en 4 parties

Chaque partie décrit ce qui est important pour les personnes handicapées, leurs familles, et les professionnels. Les partenaires sont consultés.

Axe 1 : **S'engager et s'impliquer**

- Chaque personne peut faire des choix.
- Chaque personne doit être aidée pour faire ses choix.
- Chaque personne a un accompagnement adapté à ses besoins et à son âge :
 - Dans l'éducation et dans l'apprentissage (école...)
 - Dans le travail
 - Dans les loisirs
 - Pour le logement
 - Pour la santé

Le savoir-faire de l'Adapei de Loire-Atlantique est mis en commun avec les partenaires.

Axe 2 : **Agir et progresser**

- Écouter
- Soutenir la communication des personnes handicapées
- Comprendre et évaluer les difficultés et les compétences des personnes.
- Tenir compte des familles et des professionnels.
- Créer des établissements et des services proches des lieux de vie des personnes et de leurs familles.
- Accompagner les personnes là où c'est nécessaires.
- Expliquer autour de nous les besoins des personnes handicapées :
 - dans les écoles,
 - dans les mairies,
 - dans les entreprises,
 - dans les bibliothèques.
- Trouver une solution à chacun.
- Être membre de l'Unapei, car ensemble on est plus forts.





Axe 3 : **Faire et accompagner**

- Adapter les accompagnements aux besoins des personnes handicapées.
- Aider et encourager les personnes.
- Donner aux professionnels la formation dont ils ont besoin.
- Agir pour que les professionnels puissent accompagner correctement les personnes.
- Avoir un nombre satisfaisant de professionnels.
- Avoir des bâtiments bien adaptés
- Avoir les métiers autour du handicap bien représentés.
- Travailler avec les partenaires :
 - Les services à la personne,
 - Les bénévoles,
 - Les enseignants,
 - Les médecins.

Levier : **Innover et anticiper**

- Accueillir les nouvelles familles.
- Soutenir les familles qui recherchent une solution adaptée pour leur enfant.
- Elargir les possibilités d'action des personnes handicapées.
- Utiliser les outils numériques (exemple : ordinateurs, tablettes)
- Etre fier de montrer ce que nous savons faire à l'Adapei.
- Participer à la Recherche Médicale pour mieux accompagner les personnes.



NOUS CONTACTER :

13 Rue Joseph Caille - 44000 Nantes
Tél. : 02 40 12 22 90

.....

siege@adapei44.asso.fr
www.adapei44.fr



www.esatco44.fr